



## **Déclaration liminaire – CSASD du 13 février 2024 pour l'UNSA Éducation**

M. le Directeur Académique ,

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement.

La préparation de la rentrée du 2nd degré se fait certes sur la base de la création au niveau national de + 574 ETP dans le 2nd degré au lieu des 484 suppressions initialement prévues emplois sur tout le territoire et le département de Loire-Atlantique ne perd pas de moyens dans le second degré – contrairement à d'autres départements de notre académie –, mais on est encore loin des moyens suffisants pour le bon fonctionnement de l'école publique.

Les moyens alloués correspondent à la mise en œuvre de mesures que nous contestons pour la plupart dans leur principe ; en outre, quel que soit l'échelon territorial considéré, ils ne nous paraissent pas suffisants pour la mise en place desdites mesures :

- Le contexte de réforme de la voie professionnelle a conduit cette année le ministère à annoncer à une refonte de la grille horaire du bac professionnel avec des effets sur les moyens attribués aux établissements.

- Les créations de postes annoncées par le ministre lors du CSAMEN du 21/12/2023 ne seront pas en nombre suffisant pour permettre la création des classes de niveaux, auxquelles nous sommes opposés car elles remettent en cause les fondements du collège unique. Comme le montrent les études sociologiques et en sciences de l'éducation, ce sont au contraire l'hétérogénéité et la mixité sociale qui sont nécessaires.

Par ailleurs, les mesures envisagées, par les contraintes qu'elles créent avec la mise en barrette nécessaire des emplois du temps, auront des conséquences sur la qualité des emplois du temps des professeurs de mathématiques et de français avec pour effet une dégradation des conditions de travail des personnels (lourds effectifs pour les autres

disciplines, complexification du positionnement des autres cours, problématique d'occupation des salles) et des effets sur les possibilités de formation continue des personnels du second degré.

De plus, les effets d'éclatement des groupes classes sous l'effet de la réforme dite du « choc des savoirs » vont avoir pour effet de rendre beaucoup plus complexe le travail des équipes pédagogiques pour le suivi des groupes d'élèves. Il sera difficile de trouver des professeurs principaux, dans la mesure où les professeurs de français et de mathématiques ne pourront être les professeurs principaux d'une classe qui ne correspond plus aux groupes d'élèves auprès desquels ils assurent leur enseignement.

En tout état de cause, la répartition des DHG dans les établissements est un casse-tête s'apparentant de plus en plus à la quadrature du cercle sans qu'il ne soit plus possible de disposer des marges de manœuvre suffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques tout comme pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques.

Les réponses apportées aux défis éducatifs, à l'attractivité des métiers et aux besoins de formation ne sont pas celles attendues par la profession. La désaffection des concours mais également le problème de recrutement des contractuels sur les postes restés vacants accentuent les difficultés ; non seulement le second degré manque cruellement de moyens, mais les moyens existants ne sont pas couverts tant l'image du métier est dégradée. Les rémunérations insuffisantes et les perspectives d'amélioration n'ont provoqué jusqu'à présent qu'un choc de déception.

Les moyens indispensables pour une inclusion réussie ne sont pas au rendez-vous. Les élèves à besoins particuliers sont de plus en plus nombreux dans notre Ecole Publique, et nombreux sont les cas d'élèves en situation de handicap, qui, malgré la loi de 2005 et l'obligation de compensation de leur handicap, n'ont pas d'AESH ou des temps incomplets, ou encore n'ont pas de place en établissements spécialisés. Cette défaillance du système met à mal les familles, les élèves et le système public éducatif tout entier.

Nous nous inquiétons par ailleurs du fait que des moyens soient dévolus au nouveau dispositif PAS alors que ce dispositif n'a pas d'existence légale puisque l'article qui en prévoyait la création dans le cadre de la loi de finances 2024 a été censuré par le Conseil constitutionnel.

. Enfin, que dire des moyens mobilisés par l'employeur en matière de postes adaptés, de moyens mis à disposition pour les aménagements de postes nécessaires au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap : ils sont indigents.

Les choix unilatéraux du ministre se font à rebours des constats des besoins de notre système éducatif notamment au regard des enseignements qui auraient dû être tirés des dernières études PISA.

En définitive, même si cette carte scolaire se traduit par l'augmentation de moyens au niveau national, les contraintes d'utilisation des moyens ne sont pas en adéquation avec les besoins réels du système éducatif sur notre territoire.

Le seul élément positif des mesures concerne la création de moyens dédiés à la lutte contre le harcèlement, mais nous déplorons que la création de postes de CPE pour renforcer les moyens de la vie scolaire soit interrompue cette année.

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et rien n'est fait pour apporter une réponse. Les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, sont d'emblée obérées par la réalité. Les moyens attribués aussi bien aux services académiques qu'aux établissements, dans un contexte fortement dégradé depuis longtemps, annoncent une nouvelle fragilisation de l'administration du système éducatif préjudiciable aux personnels et aux élèves.

Dans la vision globale portée par l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par le sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Un grand plan de revalorisation et de recrutement pluriannuel est nécessaire pour pouvoir donner enfin au service social les moyens d'accompagner les élèves de la maternelle au lycée aux côtés des personnels de santé. C'est une nécessité pour soutenir les équipes confrontées à d'immenses défis éducatifs. Mais, cette année encore le ministère n'en fait aucun cas. Par ailleurs, force est de constater que les professionnels de santé ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale.

L'Education Nationale a besoin de réformes s'inscrivant sur le temps long, pas de mesures d'un autre temps inspirées par le programme d'un parti politique d'extrême droite comme l'uniforme ou les classes de niveaux. Pour cette carte scolaire, nous subissons les choix opérés par un éphémère ministre qui n'aura pas su prendre le temps nécessaire à la tête de son ministère, préférant céder aux sirènes d'un poste de premier ministre. Un sursaut est nécessaire et malheureusement les moyens alloués à notre département ne le permettront pas.

M. le directeur académique des services de l'éducation nationale, nous vous remercions de votre attention.